



Charte d'utilisation de toutes les listes d'échanges de la région des Pays de la Loire

Une liste d'échanges permet à un groupe d'adhérent-es de débattre et de s'interpeller de manière générale (pdl-echanges) ou sur un sujet plus spécifique identifiable dans le nom de la liste (pdlnddlechanges).

Une liste d'informations permet à tous les adhérent-es du périmètre de la liste (groupe local, département et région) de recevoir une information d'intérêt général. L'adhérent-e peut répondre à l'expéditeur-riche mais pas à l'ensemble des abonné-es de la liste.

Pour les listes d'échanges – en l'absence de modérateur-riche - il convient de respecter les règles d'auto-modération décrites ci-après :

Préambule

Les listes de discussions d'Europe Écologie Les Verts (EÉLV) sont des lieux d'échanges politiques exclusivement réservés :

- aux informations ayant trait à l'écologie politique en particulier, et à la politique en général;
- aux débats liés aux sujets et programme écologistes ;
- aux actions et modes d'actions militantes des adhérent-es d'EÉLV ;
- aux analyses et synthèses de textes à portée programmatiques ainsi qu'aux arguments les soutenant ou les infirmant.

A – Inscription :

Sont inscrit-es sur simple demande auprès du secrétariat régional et de plein droit tous les adhérent-es d'EÉLV Pays-de-la-Loire c'est-à-dire les adhérent-es qui étaient à jour de leur cotisation au 31 décembre de l'année précédente.

Toute demande d'inscription et tout envoi d'un message à cette liste signifie approbation expresse du présent document.

B - Participation aux débats :

Les échanges sur la liste doivent respecter le droit, la « netiquette » et les valeurs de l'écologie. Ils doivent également respecter d'autres règles de fonctionnement afin de garantir des échanges fluides.

1 – Droit :

En cas d'expression à caractère illégal, de diffamation, d'incitation à la haine, de violation de correspondance privée, de contrefaçon et autres manquements au droit, le Bureau exécutif régional peut d'une part supprimer le message incriminé dans les archives et d'autre part suspendre provisoirement tout usager fautif avec préavis.

Il est demandé de respecter le droit d'auteur en vigueur et donc de ne transférer aucun article de presse en dehors des listes internes à EELV.

2 – Règles de la liste :

Dans l'esprit de la netiquette, charte qui recommande des règles de conduite et de politesse pour les médias de communication mis à disposition par Internet, voici les règles directement applicables à la liste :

- Ne doivent être envoyés sur la liste que des messages publics à destination d'un large auditoire, pas les messages privés ou s'adressant à un cercle très restreint de personnes ;
- A ce titre, l'utilisation de la commande « répondre à tous » doit être utilisée avec un maximum de retenue : vérifier que vous répondez à la liste ou seulement à l'expéditeur ;
- Ne doivent circuler sur la liste que des messages, informations, opinions ayant trait à son objet : la vie du mouvement écologiste ;
- Le cross-posting (technique qui consiste à envoyer un message simultanément à plusieurs listes de destinataires) est prohibé, sinon certain-es destinataires ne pourront pas répondre (n'étant pas inscrit-e sur toutes les listes en question) et des messages intermédiaires risquent d'être manquants; il convient d'adresser le message séparément à chaque liste ;
- Tout courriel transféré d'un autre auteur – que ce soit un courriel envoyé à un ou plusieurs destinataires, ou à une autre liste - devra l'être après avoir obtenu son autorisation ;
- Quelles que soient les circonstances, les usagers doivent impérativement se limiter à deux messages par personne et par jour réponse comprise, et dans la limite de 10 messages par semaine (il ne serait pas supportable pour la liste que chaque abonné-e utilise chaque jour la règle des deux messages : c'est un maximum et pas un droit systématique) ;
- Les messages postés sur cette liste ne peuvent pas être transférés sur une autre liste de discussion sans l'accord préalable explicite de leur auteur ou de leurs auteurs dans le cas du transfert d'un fil de discussion ;
- Les attaques, mises en cause personnelles et les injures ne sont pas acceptables. L'objet de la liste est la discussion politique courtoise, pas l'étalage ou le règlement de différends individuels ;
- L'humour, l'ironie, le sarcasme et le second degré sont parfois difficiles à percevoir. Ils sont donc à manipuler avec précaution.

3 – Valeurs de l'écologie :

L'écologie est pacifiste et non violente. Elle prône le respect des personnes, la liberté d'opinion et d'expression.

Le comportement de chacune et chacun sur cette liste doit refléter cette exigence collective respectueuse et non violente.

4 – Et ce qui devrait aller de soi pour une meilleure fluidité des échanges :

Lorsque vous rédigez un message, donnez-lui un titre significatif en objet et signez chacun de vos messages ;

- Évitez les messages trop longs, soyez simples, évitez les effets de style ou les formulations grammaticales complexes afin d'être compris par tous ;
- Concernant les abréviations et acronymes peu utilisés, indiquez en clair la totalité de leur signification à la première utilisation ;
- Ne répondez pas du tac au tac à des messages (vos réponses à plusieurs intervenant-es sur le même sujet doivent être construites et regroupées dans un message unique, et non dans une série de réponses impulsives) ;
- Lisez l'ensemble des messages déjà arrivés avant de commencer une réponse, et a fortiori avant de l'envoyer ;
- Évitez de poster des articles de presse "bruts de décoffrage" : chacun doit verser au débat ses arguments personnels ; il est parfois légitime de se référer à un article, mais plutôt par un lien que par un copier-coller et avec un commentaire personnel, indiquant au minimum pourquoi cela devrait intéresser les autres abonné-es ;
- Pensez « coût écologique d'un message » : Utilisez plutôt des liens pour les articles de presse et les pièces jointes. Concernant les pièces jointes, dans le cas où aucun lien ne s'y réfère, pensez à les compresser.

C - Modération de la liste :

Le Bureau exécutif régional se réserve la possibilité, en cas de manquements aux règles ci-dessus, d'adresser un message privé à l'auteur d'un message problématique.

Après trois rappels, la personne concernée verra ses courriels modérés et pourra même se voir radiée de la liste à titre temporaire sur une période de 1 à 6 mois.

D - Informations annexes :

→ Pour toutes les listes d'échanges, vous pouvez résilier votre abonnement à tout moment comme suit : Envoyer un mail à : sympa@listes.eelv.fr objet du mail : unsubscribe suivi du nom de la liste sans l'extension @.. Laissez le corps du message vide, cliquez sur envoyer. C'est fait.

→ Vous pouvez faire part de toute modification d'adresse mail ou tout incident auprès du secrétariat régional : par mail à pdl@eelv.fr

→ Si vous voulez prendre connaissance de l'intégralité de la netiquette : <http://www.ccr.jussieu.fr/dsi/doc/divers/Netiquette.htm>

→ D'autres listes d'échanges existent au niveau du département et/ou de votre groupe local, les mêmes règles s'y appliquent. N'hésitez pas à contacter le secrétariat régional pour plus de renseignements, par mail à pdl@eelv.fr

Charte validée par le conseil politique régional Pays de la Loire le 4 Mars 2017